

25
JUIN

À 9 H

LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU DROIT ÉCONOMIQUE

PRÉSENTATION-
DISCUSSION

Suivez en direct la présentation-discussion
du dernier rapport du groupe de recherche
TEDE (2025)

Lien d'inscription: [cliquez ici](#)

L'heure est à la régression des politiques
environnementales.

Il est de plus en plus clair que la transition écologique ne
deviendra une réalité qu'une fois que les règles
fondamentales qui organisent les entreprises et les
marchés auront été mises en cohérence avec l'exigence de
durabilité environnementale.

Dans sa dernière publication intitulée [La transformation
écologique du droit économique](#) (mars 2025), rédigée
grâce au soutien de l'Institut des Études et de la Recherche
sur le Droit et la Justice (IERDJ) et de l'Agence de la
Transition Écologique (Ademe), l'équipe de recherche
[TEDE](#) formule 79 propositions de réforme en ce sens.

Le 25 juin, une vingtaine d'experts seront réunis pour
discuter de ces orientations.

Le public pourra suivre l'événement et intervenir à
distance.



Présentation

Mars 2025
RAPPORT N°2119



La transformation écologique du droit économique

La mesure du succès financier est aujourd'hui indifférente à l'empreinte écologique des activités économiques.

Ainsi, l'impact environnemental d'une organisation est, en tant que tel, sans incidence sur son résultat comptable. De même, la rémunération des dirigeants des grands groupes n'est que très marginalement corrélée à des critères de durabilité. Ou encore, les produits remplissant des fonctions équivalentes sont présumés similaires malgré leurs incidences très disparates sur les milieux. Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que les contraintes écologiques imposées par le droit de l'environnement ne soient tolérées qu'à condition d'être largement subventionnées, et qu'elles soient remises en question au moindre retournement de la conjoncture économique.

Un autre droit est pourtant possible, à savoir un droit qui organise la transformation du tissu productif en vue de répondre aux besoins des générations présentes sans sacrifier ceux des générations futures. Un tel droit trouve son assise principale dans les normes qui constituent la colonne vertébrale de l'économie, en ce sens qu'elles organisent les entreprises et les marchés (droit des sociétés, droit financier, droit de la concurrence, droit de la commande publique, droit du commerce international, droit international des investissements, etc.).

Tant qu'une réforme en profondeur du droit économique, ainsi conçu, n'aura pas lieu, le droit de l'environnement restera très en-deçà de ce qui est nécessaire pour assurer la transition écologique. Ajouter de nouvelles couches de réglementation et de nouveaux objectifs de durabilité peut être utile, mais seulement si les cadres juridiques fondamentaux qui guident les décisions économiques (tant dans le secteur privé que public) sont alignés sur les objectifs de durabilité. Sinon, nous risquons d'accroître la complexité juridique, les coûts de conformité et la bureaucratie—sans pour autant traiter les causes profondes du déficit de durabilité dans notre économie. Seul le droit économique peut efficacement soutenir la demande de produits plus durables et décourager les investissements dans les activités non durables.

L'équipe de recherche TEDE explore depuis 2021 les raisons, les modalités et les obstacles à la transformation écologique du droit économique. Le rapport sur La Transformation écologique du droit économique, paru en mars 2025, formule un état des lieux des efforts engagés en vue de mettre le droit économique en cohérence avec les objectifs de transition écologique, et formule 79 propositions pour renforcer le droit en vigueur.

Programme

9:00-9:25 : **Présentation du rapport** sur La transformation écologique du droit économique par des membres de l'équipe TEDE

9:30-9:45 : **Mise en perspective théorique**

Benoît Frydman, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, Centre Perelman de philosophie du droit

9:50-10:15 : **Résonances pratiques**

Clémentine Baldon, Avocate, Fondatrice de Baldon Avocats, Membre du Comité scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme, Chargée d'enseignement à l'ESSEC

Stéphanie Kpenou, Advocacy officer for Trade Policy Reform · Institut Veblen pour les réformes économiques

10:20-10:45 : **Regards publicistes croisés**

Jean-Charles Rotoullié, Professeur de droit public, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

Arnaud Sée, Professeur de droit public, Université Paris Nanterre

10:45-11:30 : Pause

11:20-13:00 : **Discussion**